Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE
---
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
---
VILLE DE MONTAUBAN

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***SESSION ORDINAIRE***
***Séance du 16 juillet 2020***

## N°103/07/2020 : PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE 2019

***L'an deux mille vingt, le jeudi 16 juillet à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des sports collectifs du Palais des sports J. Chirac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 juillet 2020.***

**Présents** : 43
Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Axel DE LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Fabrice MIEULET, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Michel CAPPELLETTI, Olivier FOURNET, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Andréa CARO, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL

**Représentés** : 6

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Brigitte BAREGES, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Sophie LARAN à Axel DE LABRIOLLE, Aurélie BURATTI à Jean-Pierre FOISSAC, Jeannine MEIGNAN à Andréa CARO, Rodolphe PORTOLES à Laetitia DESGUERS

Mairie de Montauban - BP. 764 - F 82013 Montauban cedex
Tél. +33 (0)5 63 22 12 00 - Fax +33 (0)5 63 93 58 00
www.montauban.com
mairiemontauban@montauban.com

Imprimé sur papier recyclé.

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :**
**Mesdames, Messieurs,**

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville de Montauban a été créée en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, par délibération du conseil municipal en séance du 5 juillet 2020.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est présidée par Madame le Maire (ou son remplaçant) et constituée des membres suivants :

- Mme BERLY
- M. FRANCOIS
- M. BERAUDO
- M. LEVI
- M. PORTOLES

- Un représentant de l'Association « UFC – Que Choisir »
- Un représentant de l'AFOC 82

Cette commission est consultée pour avis pour :

- tout projet de délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- tout projet de partenariat.

Elle a pour but d'examiner également :

- les rapports établis par les délégataires de service public,
- le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau,
- le ou les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le co-contractant d'un partenariat public-privé.

L'article L1413-1 du C.G.C.T dispose que « *le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante (...) un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente* ».

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Montauban s'est réunie xxx fois au cours de l'année 2019.

**Le 3 octobre 2019** – salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville – pour y examiner les rapports annuels 2018 suivants :

Exploitation du réseau de distribution d'eau potable
Exploitation du réseau d'assainissement
Prix et qualité de l'eau potable et de l'assainissement
Exploitation du réseau de distribution de gaz naturel
Exploitation du réseau câblé de vidéocommunication
Cuisine centrale – régie

**Le 7 novembre 2019** – salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville – pour y examiner les rapports annuels 2018 suivants :

Construction d'un complexe aquatique INGREO
Exploitation d'un complexe aquatique INGREO
Exploitation et gestion d'un centre d'initiation et d'entraînement au Golf
Exploitation d'un complexe sportif et tennistique
Exploitation de la fourrière automobile
Exploitation du crématorium de Montauban
Gestion de l'abattoir municipal

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux effectués en 2019, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**PREND ACTE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

2 0 JUIL. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

2 0 JUIL. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 16 juillet 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

MAIRIE DE MONTAUBAN (T&G)